

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 28 (1892)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVIII^e Année



1^{er} AVRIL 1892

N^o 7

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : L'instruction publique en France. Un programme intercantonal pour l'enseignement de la géographie. De la limite des langues dans le Jura bernois. — Chronique scolaire : Genève. Vaud. — Exercices scolaires : Langue française. Composition. Problèmes pour les sociétaires. — Avis aux lecteurs.

PARTIE GÉNÉRALE

L'Instruction publique en France

Nous avons publié en « Chronique » *) une série d'articles ayant pour but de faire connaître l'état actuel de l'instruction publique en France. Nous avons examiné l'économie des décrets du 29 mars 1880, qui proclament la laïcité de l'école publique, et furent complétés par la loi du 30 octobre 1886, celle des lois du 16 juin 1881 qui établit la gratuité absolue, du 28 mars 1882, qui rend l'instruction obligatoire, et du 19 juillet 1889, qui fixe les traitements du personnel de l'instruction primaire.

Il n'était pas possible d'espérer que les principes posés par ces lois organiques seraient immédiatement appliqués sur toute l'étendue du territoire de la République, sauf celui de la gratuité, qui ne dépendait que des pouvoirs publics. Celui de l'obligation s'est heurté d'abord dans plusieurs régions à l'ignorance de chefs de famille qui ne sont pas persuadés de la nécessité de cultiver les facultés intellectuelles de leurs enfants, puis à la complicité des commissions scolaires, qui, trahissant leur mandat, se sont refusées parfois à sévir contre les délinquants.

Mais c'est la laïcisation qui sera la plus difficile à opérer. En vertu de la loi de 1886, il ne devait plus exister d'écoles publiques confessionnelles ni congréganistes à la fin de 1891. Nous ne savons encore ce qu'il en est. Mais nous avons de fortes raisons de croire que la laïcisation ne diminuera pas d'une manière sensible le nombre

*) Voir l'*Educateur* de 1890 et 1891.

des écoles congréganistes; seulement au lieu d'être publiques, elles subsisteront comme écoles privées et feront une rude concurrence aux écoles laïques. Elles auront des pensionnaires qui leur fourniront d'abondantes ressources; la plupart du reste vivent sur des fondations qui leur assurent à perpétuité les rentes nécessaires. Au besoin, elles rétabliront la rétribution scolaire et il n'y aura pas un paysan, un petit commerçant ou un chef d'atelier qui ne tienne à honneur de mettre ses enfants dans une école payante et de se donner ainsi l'air d'être la victime d'une persécution religieuse.

En fin de compte, les lois scolaires n'ont pas produit les résultats qu'on en attendait, dans certaines régions où elles auraient pu réaliser de grands progrès, mais où elles devancent de beaucoup les mœurs; et les mœurs, on le sait, sont plus fortes que les lois. La lutte reste donc ouverte entre l'Etat et l'église.

Les commissions scolaires, que nous avons mentionnées à propos de l'application de la loi d'obligation, ont pour objet de surveiller et d'encourager la fréquentation de l'école; elles exercent cette surveillance spéciale en consultant l'extrait du registre d'appel que l'instituteur est tenu d'adresser, à la fin de chaque mois, au maire et à l'inspecteur primaire, extrait où se trouvent mentionnés avec le nombre des absences constatées, les motifs invoqués et soumis à l'appréciation de la commission.

Voici, prises dans la loi du 28 mars 1882, les dispositions relatives aux absences non justifiées.

Art. 12. Lorsqu'un enfant se sera absenté de l'école quatre fois dans le mois, pendant au moins une demi-journée, sans justification admise par la commission municipale scolaire, le père, le tuteur ou la personne responsable sera invité, trois jours au moins à l'avance, à comparaître dans la salle des actes de la mairie, devant ladite commission qui lui rappellera le texte de la loi et lui expliquera son devoir.

En cas de non comparution, sans justification admise, la commission appliquera la peine énoncée dans l'article suivant.

Art. 13. En cas de récidive dans les douze mois qui suivront la première infraction, la commission municipale scolaire ordonnera l'inscription pendant quinze jours ou un mois, à la porte de la mairie, des nom, prénoms et qualités de la personne responsable, avec indication du fait relevé contre elle.

Art. 14. En cas d'une nouvelle récidive, la commission scolaire, ou, à son défaut, l'inspecteur primaire devra adresser une plainte au juge de paix. L'infraction sera considérée comme une contravention et pourra entraîner condamnation aux peines de police, conformément aux articles 479, 480 et suivants du code pénal.

L'article 463 du même code est applicable.

L'article 479 prononce une amende de 11 à 15 fr., l'article 480 un emprisonnement de cinq jours au plus. L'article 463 permet d'admettre des circonstances atténuantes.

Nous ne pouvons nous empêcher de trouver la procédure bien lente et l'obligation bien atténuée.

La commission municipale scolaire est composée du maire ou d'un adjoint délégué par lui, président, d'un délégué par canton, désigné par l'inspecteur d'académie, et des membres désignés par

le conseil municipal en nombre égal, au plus, au tiers des membres de ce conseil. L'inspecteur primaire fait partie de droit de toutes les commissions scolaires instituées dans son ressort. La commission se réunit au moins tous les trois mois. Elle n'a pas l'entrée des écoles et ne peut dans aucun cas s'immiscer dans l'appréciation des matières et des méthodes d'enseignement.

Le conseil municipal qui compte de 10 à 36 membres, suivant l'importance de la commune (à Paris 80 membres), s'occupe essentiellement du budget et des locaux scolaires.

La commission municipale et le conseil communal forment les autorités scolaires locales. Le département en a une sous le nom de conseil départemental, qui est présidé par le préfet et comprend l'inspecteur d'académie, un inspecteur de l'instruction primaire désigné par le ministre, des représentants des cultes et des tribunaux, quatre membres désignés par le ministre et dont deux au moins sont pris dans le conseil général, le directeur et la directrice des écoles normales, deux inspecteurs primaires et quatre instituteurs nommés par leurs collègues. Le conseil départemental a dans ses attributions les réformes à introduire dans l'enseignement, la discipline et l'administration des écoles publiques, les budgets et les comptes des lycées, collèges et écoles normales primaires, les affaires disciplinaires relatives aux membres de l'enseignement public primaire. En définitive c'est du conseil départemental que l'instituteur dépend; il ne peut donc que se féliciter de la réforme qui a eu pour effet de faire passer dans ce corps la prépondérance des hommes d'église aux hommes d'école.

L'enseignement secondaire est donné en France dans les collèges, qui appartiennent à la commune, et dans les lycées, qui sont administrés par l'Etat. Mais les écoles primaires supérieures, qui reçoivent des élèves de 13 ans, seraient considérées en Suisse comme des écoles secondaires; elles sont au nombre de 251, fréquentées par 17,000 garçons et 5,500 filles.

Les collèges ont ce désavantage sur les lycées, que quoique établis dans les petites villes, qui disposent de peu de ressources, ils n'ont part aux subventions de l'Etat que pour une somme de deux millions et demi de francs, tandis que les lycées en reçoivent une de près de huit millions. Il y a cependant 260 collèges pour 90 lycées, avec 50 mille élèves à peu près dans chacune de ces deux catégories d'institutions. En outre l'installation matérielle des collèges laisse souvent beaucoup à désirer. Le personnel est insuffisant au point de vue du nombre et même de la valeur, car les traitements sont peu élevés (maximum 3400 francs). Aussi les congrégations religieuses font-elles facilement concurrence aux établissements de l'Etat et reçoivent-elles dans leurs écoles secondaires, mieux montées de toutes façons, une popula-

tion scolaire aussi nombreuse que celle des collèges et des lycées réunis. Un vice dans l'organisation des collèges communaux, c'est qu'ils sont presque tous administrés, nous dirions presque exploités par les principaux, qui font souvent primer leur intérêt pécuniaire sur celui de la discipline et des études : il leur arrive de lever les punitions infligées par les professeurs, dans la crainte de perdre les élèves.

Si l'installation et l'administration des collèges nécessitent d'importantes réformes, il en est de même des programmes d'enseignement. Les études que l'on y fait sont incomplètes ; elles ne préparent pas les jeunes gens pour la vie pratique et n'élèvent, d'une manière générale, que fort peu leur niveau intellectuel.

Les lycées sont mieux organisés et s'assurent la collaboration de professeurs de mérite en les rétribuant plus largement : ainsi un professeur titulaire reçoit 4000 et même 5000 francs, 5500 à Lyon, 7000 à Versailles et 7500 à Paris, plus 500 francs pour son titre d'agrégé.

Dans les lycées comme dans les collèges, il y a treize degrés, ainsi dénommés : classe préparatoire ou neuvième (élèves de neuf ans), huitième, septième, sixième, cinquième, quatrième, troisième, seconde, rhétorique, philosophie, mathématiques préparatoires, mathématiques élémentaires, mathématiques spéciales. Mais il est à remarquer que les trois premières classes sont complètement assimilées à des classes primaires ; actuellement un élève qui sort de l'école primaire communale entre de plain-pied dans la quatrième du lycée.

Dans les écoles secondaires, on donne deux enseignements différents, l'enseignement spécial et l'enseignement classique.

L'enseignement spécial fut créé en 1865 par M. V. Duruy. La loi, disait ce ministre, devra permettre d'organiser enfin le mode d'instruction propre à un temps où la science transforme incessamment l'agriculture, l'industrie, le commerce, et que réclame cette foule qui, pour mieux exécuter les travaux des champs, du comptoir et de l'usine, veut aller plus loin que l'école primaire, sans aller aussi haut que le lycée.

Dans l'instruction adressée aux recteurs relativement à l'organisation du nouvel enseignement, M. Duruy disait : « Lorsqu'un élève entre au lycée, c'est pour en suivre successivement toutes les classes. Nous sommes donc assurés de son attention et de son travail pour sept ou huit ans, et nous disposons nos méthodes en conséquence. Presque tous les fruits de l'enseignement classique seraient perdus pour celui qui n'achèverait pas le cours entier des études du lycée. Mais l'enseignement spécial a été institué en faveur des enfants qui ne peuvent pas disposer d'un assez gros capital de temps et d'argent. Beaucoup n'iront pas jusqu'à la fin des cours ; quelques-uns même n'y resteront qu'une année ou deux. Il a donc fallu distribuer les matières de cet enseignement

de telle sorte que chaque année d'études formât un tout complet en soi, et que les plus indispensables fussent placées dans les premiers cours..... Les études des diverses années consacrées à cet enseignement formeront ainsi comme un ensemble de cercles concentriques d'un rayon plus grand à chaque cours nouveau. »

L'enseignement secondaire spécial comprend trois cycles. Le premier ne comporte qu'une année pour les élèves qui sortent de l'école primaire. Le deuxième (cours moyen) comprend trois années; l'enseignement qui y est donné suffit à ceux qui entreront immédiatement dans une profession agricole, industrielle ou commerciale, et permet d'obtenir un certificat d'études. Le troisième cycle est composé de deux années. Il conduit au baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, lequel est dans plusieurs cas, l'équivalent du baccalauréat ès-sciences.

Le programme de l'enseignement secondaire spécial comprend : l'instruction morale et civique, la langue et la littérature françaises, l'histoire et la géographie, les mathématiques appliquées, la physique, la chimie, l'histoire naturelle et leurs applications à l'industrie et à l'agriculture, le dessin linéaire et le dessin d'ornement, la comptabilité et la tenue des livres, des notions de législation, d'économie industrielle et rurale, l'hygiène, l'anglais et l'allemand. L'enseignement spécial est organisé dans la plupart des collèges communaux et dans tous les lycées des départements. Les professeurs sont formés à l'école normale de Cluny.

L'enseignement classique a fait l'objet d'une tentative de réformes de la part de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique du 4 septembre 1870 au 18 mai 1873. L'idée de l'éminent homme d'état était de supprimer ou de restreindre les exercices qui ont pour but d'apprendre à parler le latin, langue morte, tels que le discours latin, la dissertation latine, le thème latin, les vers latins, et de développer ceux qui apprennent à lire le latin, comme la lecture et l'explication des auteurs, la version écrite. Ces réformes parurent trop hardies au conseil supérieur de l'instruction publique de l'époque. Après une période d'agitation politique extrême, pendant laquelle on n'avait pas le loisir de s'occuper de questions scolaires, elles furent reprises par M. Jules Ferry, qui les fit triompher. Voici en abrégé et d'après l'article de M. Jules Steeg dans le *Dictionnaire de pédagogie* le programme du 2 août 1880, qui régit encore l'enseignement classique.

L'étude du latin commence en sixième et celle du grec en quatrième. Il donne à l'étude de la langue française et des sciences physiques et naturelles une très grande place dans les premières années; il réduit, pendant toute la durée des études, les exercices écrits qu'il remplace le plus possible par des exercices oraux; il diminue et supprime graduellement les compositions latines; il abolit l'exercice du vers latin, qu'il rend facultatif pour quelques sujets d'élite; il donne un développement considérable

à l'étude de l'histoire moderne et particulièrement de l'histoire de France; il accorde autant de temps à l'étude des langues vivantes qu'à celle des sciences ou de l'histoire. La physique, la chimie, la botanique, la minéralogie, la géologie, sont enseignées depuis la huitième jusqu'à la quatrième inclusivement avec quelques notions d'arithmétique. De la troisième à la philosophie il s'y joint des études mathématiques plus sérieuses, arithmétique, géométrie, algèbre, cosmographie, etc.

Le conseil supérieur a résumé les principes des nouvelles méthodes qui sont l'œuvre collective des hommes d'école les plus éminents de France. Dans tout le cours des études et dès les premières classes, l'enseignement aura pour objet de développer le jugement de l'enfant en même temps que sa mémoire, et de l'exercer à exprimer sa pensée. On mettra fin à l'abus des analyses grammaticales écrites et en général de tous les devoirs écrits qui peuvent être remplacés par des exercices oraux. L'étude des règles sera réduite à l'indispensable; on fera sortir successivement les règles des textes, au lieu d'aborder les textes après avoir épuisé la formation des règles abstraites. On ira des textes aux règles, de l'exemple à la formule. Le thème oral fait en classe devra être associé au thème écrit fait par l'élève isolément.... Les compositions françaises ne seront plus uniquement des narrations, des discours ou des lettres; tous les sujets propres à entretenir l'habitude de la réflexion, à former le goût, à fortifier le jugement, seront utilement employés aux exercices. L'enseignement de l'histoire doit tendre à développer les connaissances des institutions, des mœurs et des usages; l'histoire de France en particulier devra mettre en lumière le développement général des institutions d'où est sortie la société moderne; elle devra inspirer le respect et l'attachement pour les principes sur lesquels cette société est fondée. — N'avons-nous pas quelques emprunts à faire à ces méthodes?

(A suivre.)

Ed. CLERC.

Un programme intercantonal pour l'enseignement de la géographie

(Suite. Voir l'*Educateur* du 15 février)

La seconde séance de la conférence intercantonale pour l'enseignement de la géographie a eu lieu le 30 janvier dernier, à Neuchâtel, sous la présidence de M. John Clerc, chef du département de l'Instruction publique.

Etaient présents :

MM. le Dr *Hans Schardt*, professeur à l'Université de Lausanne; *William Rosier*, professeur au Gymnase cantonal de Genève; *Henri Elzingre*, professeur à l'Ecole cantonale, à Porrentruy; *François Guex*, directeur de l'Ecole normale de Lausanne; *Charles Knapp*, professeur à l'Académie de Neuchâtel; *Arthur Dubied*, professeur à l'école supérieure des demoiselles, à Neuchâtel; *Léon Latour* et *Henri Blaser*, inspecteurs des écoles primaires du canton de Neuchâtel; *Ami Guebhart*, chef du service du matériel scolaire

à Neuchâtel, et *Edouard Rougemont*, secrétaire du département cantonal de l'Instruction publique, à Neuchâtel.

M. *Eugène Berger*, professeur à l'école secondaire et industrielle de Cernier, absent, a été excusé.

Après l'adoption du procès-verbal de la première séance, on a pris la question de l'enseignement de la géographie dans les collèges et les gymnases.

M. W. Rosier, rapporteur, a présenté comme suit le rapport préparatoire :

« Tout homme d'étude qui suit sans parti pris le mouvement actuel des idées et l'évolution de la pédagogie, doit reconnaître que la géographie a droit à une large place dans les programmes des collèges et des gymnases. Dès longtemps en Allemagne, elle a été envisagée comme l'une des branches d'études pouvant le mieux servir au développement de l'esprit du jeune homme. En France, lors du renouvellement des programmes et des méthodes d'enseignement qui a suivi la guerre de 1870, elle a été introduite dans toutes les classes des lycées et des collèges, sauf dans la classe tout-à-fait supérieure (classe de philosophie). J'ignore pour quelle raison quelques établissements d'enseignement secondaire de la Suisse romande n'ont pas suivi ce mouvement et ont laissé l'enseignement géographique au niveau inférieur où il était autrefois.

Depuis qu'elle a constitué ses méthodes, la géographie est devenue l'une des sciences maîtresses et l'une de celles qui s'adaptent le mieux et plaisent le plus à l'esprit de la jeunesse. C'est par son intermédiaire que le jeune homme apprend à connaître la vie de la terre et la vie humaine, nationale et internationale, et qu'il se rend compte des rapports de la nature physique avec l'homme. Elle permet donc d'expliquer l'histoire de l'homme par les conditions dans lesquelles il se trouve sur la terre. Envisagée ainsi, la géographie constitue un des facteurs essentiels de l'éducation.

Que demande-t-on, en effet, aux branches qui figurent au programme de l'enseignement secondaire ? Qu'elles favorisent le développement des facultés tout en ayant une portée pratique. La géographie remplit ces deux buts.

C'est un fait reconnu que les voyages élargissent l'esprit, mais il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir en faire ; la géographie fait bénéficier ceux qui l'étudient méthodiquement et avec détails, des avantages que leur procureraient des excursions en pays étrangers.

Il n'y a qu'à observer l'ardeur avec laquelle les jeunes gens lisent les ouvrages de géographie et de voyages, pour constater combien cette science leur plaît. C'est qu'en effet, il n'est rien de plus intéressant que de connaître la configuration des diverses contrées, les productions de leur sol, les mœurs, les coutumes des peuples qui les habitent, toutes choses qu'enseigne la géographie. Elle fournit un tableau de l'état présent du monde, et quand on songe au temps que l'on consacre à faire revivre dans l'esprit des élèves l'état des contrées connues aux différents âges de l'histoire, on a peine à comprendre qu'on leur laisse ignorer la situation actuelle de la terre et de l'humanité.

La méthode moderne d'enseignement de la géographie repose sur l'observation et le raisonnement ; elle n'utilise plus comme autrefois, la mémoire machinale. La carte fournit à l'élève l'image fidèle des pays ; par l'étude de la carte et par la recherche des déductions que l'on peut en tirer au sujet des conditions climatiques, économiques et sociales du pays représenté, il en constitue lui-même la géographie dans ses traits fondamentaux. Le maître n'intervient que pour guider l'étudiant et lui donner les renseignements complémentaires. Les phénomènes sont comparés les uns aux autres, interprétés, expliqués et reliés par des lois d'ensemble.

La géographie est en outre utile comme synthèse des différentes branches, minéralogie, physique, botanique, zoologie, géologie, anthropologie, linguistique, qu'étudie séparément le jeune homme sous la direction des maîtres spéciaux, et dont, le plus souvent, il a de la peine à saisir la relation. La géo-

graphie en groupe les résultats généraux rapportés à la terre qu'elle envisage dans son ensemble comme une organisation individuelle. Ainsi comprise, la géographie peut, mieux que toute autre science, fournir à l'étudiant ces vues générales auxquelles les éducateurs attachent tant de prix.

L'enseignement de la géographie a aussi une haute portée morale; la comparaison des états sociaux si différents dans lesquels vivent les nations éparses à la surface de la planète donne une plus grande force aux idées de progrès; l'étude des différents peuples, de leurs mœurs, de leur caractère, porte l'homme à la tolérance et au respect de son semblable, forme son esprit et son cœur et lui fait comprendre que les principes de paix, de liberté, de fraternité sont une nécessité sociale. Comme l'a dit un écrivain, c'est la géographie qui complétera la loi de la lutte pour la vie, applicable à la plante et à l'animal, par la notion plus noble et plus haute de l'alliance pour la vie qui doit être l'idéal des sociétés humaines.

Quant à l'utilité pratique des études géographiques, qui pourrait la nier à une époque où l'on suit avec une si grande attention les questions de politique extérieure et les questions économiques que soulève la conclusion des traités de commerce, où le livre et le journal, par leur diffusion croissante, pénètrent dans toutes les classes de la population? La géographie forme le voyageur; elle le rend observateur et lui permet d'employer son temps avec profit. Elle devient indispensable à l'homme d'état comme au commerçant et à l'industriel. Par les principes de civisme qu'elle enseigne, les horizons qu'elle fait découvrir, l'ouverture d'esprit qu'on gagne à son étude, elle contribue à former le vrai citoyen, l'homme à la pensée large et réfléchie. Elle doit donc être regardée non pas comme une partie secondaire, mais comme une des branches principales des programmes d'enseignement. »

Ce court mais substantiel rapport se terminait par des conclusions qui ont été discutées longuement, puis enfin adoptées dans la forme suivante :

1^o L'enseignement de la géographie dans les établissements secondaires (collèges, écoles industrielles et gymnases) comprend deux degrés : le degré inférieur, qui traite de la géographie descriptive, et le degré supérieur, de la géographie politique sociale, biologique et de la géophysique, enfin de cosmographie.

Etant données les différences d'organisation scolaire, les cantons sont juges de la répartition des matières.

2^o L'enseignement de la géographie sera donné dans toutes les classes; dans la classe supérieure, il sera complété par un cours d'astronomie élémentaire ou de cosmographie.

3^o Dans chaque classe de la section classique, deux heures par semaine au moins seront consacrées à la géographie; dans les sections industrielle, commerciale, réelle, le nombre d'heures minimum sera de trois par semaine.

4^o Au début du degré inférieur, se placera le programme suivant : Vue générale de la terre, longitudes et latitudes, — géographie locale, lecture des cartes, — le canton, — la Suisse, — éléments de sphère, — mouvements de la terre, — succession des jours et des nuits, — heures, — saisons, — climats.

5^o Dans les classes suivantes, la méthode reposera principalement sur l'observation et l'étude de la carte. Au moyen de diagrammes et de cartes muettes à compléter par les élèves, ceux-ci fixeront dans leur esprit la forme et le modelé des contrées, la distribution raisonnée des villes, des peuples et des langues. Puis ils feront, en s'appuyant sur les données de la statistique, une étude des conditions économiques des divers Etats, de leurs ressources agricoles et minérales, de leurs industries, de leurs voies de communication, de leur commerce intérieur et extérieur. Ce cours devra les amener à pouvoir comparer la situation matérielle et morale des peuples, leur influence politique et militaire, et à comprendre la distribution de la richesse sociale et de sa circulation dans le monde.

Ce programme sera traité d'une façon élémentaire dans le degré inférieur et d'une manière développée dans le degré supérieur. Chaque degré aura son manuel spécial.

6° L'avant-dernière année sera consacrée à un cours de géographie physique générale ou de physique du globe. Les phénomènes physiques et biologiques essentiels dont la terre est le théâtre, une fois connus, le maître devra les grouper par des lois d'ensemble, en rechercher les causes et en déduire les conséquences; ce cours se terminera par une étude des rapports de la terre et de l'homme et de leur action réciproque.

M. Knapp a été chargé ensuite du rapport préparatoire sur l'enseignement dans les écoles normales.

(A suivre.)

Communiqué par H. BLASER.

De la limite des langues dans le Jura bernois

(V. l'*Educateur* du 1^{er} février 1892)

III

Dans le district de Courtelary les villages à la frontière soleuroise sont également sur la ligne de séparation des langues. On y trouve Péry (*Pri*) all. Buderich, Vauffelin (*Voflan*) all. Fuglisthal ou Wölfligen, Romont (*Romon*) all. Rothmund, Orvin (*Orven*) all. Ilfingen. Le patois de ces villages est mélangé de nombreux mots allemands. C'est surtout le cas pour Romont et pour Orvin. Le patois de cette dernière localité est dur, désagréable. On ne dit pas comme dans le Jura septentrional *gelruebe* mais *rieble*, ni *rieme* mais *gleiz* ou *geizèl*.

Dans l'église d'Orvin se trouve un bas-relief représentant un chasseur qui semble provoquer un ours dressé sur ses pattes de derrière et prêt à fondre sur son adversaire. D'après une tradition locale, un ours avait élu et il y a bien longtemps de cela, domicile dans une crevasse de la longue paroi de rochers qui limite le vallon du côté du nord. Il causait de grands dégâts dans les troupeaux des bourgeois du village. Un beau jour l'ours monta sur les pâturages supérieurs qui dominent le village et se trouva nez à nez avec un brave anachorète qui cherchait du bois pour cuire son souper. Le brave ermite eut vite résolu de sacrifier sa vie pour délivrer ses combourgeois du fléau qui les rançonnait. Il s'avança courageusement contre la bête féroce, et lui dit : « *Or, ven !* » c'est-à-dire : « *Ours, viens !* » Une lutte terrible commença. L'homme parvint à entraîner l'animal sur le bord du précipice. Les deux combattants furent précipités dans l'abîme. Grâce à son poids, l'ours atteignit le premier le sol où il tomba fracassé. L'ermite protégé par le pelage épais du carnassier n'eut aucun mal. Il se releva tout guilleret, secoua ses membres un peu alourdis et s'écria : « *Oh ! franc !* » ce qui veut dire franc, affranchi de tout mal, de toute blessure. Les pâtres de la vallée ayant entendu la chute effroyable de l'ours dans les rochers furent bientôt sur place. Ils portèrent l'anachorète en triomphe et le décidèrent à rester avec eux. Ils lui firent épouser la plus belle fille du village. Dès lors le village fut appelé Orvin et on comprend pourquoi la famille la plus nombreuse de la localité est celle des Aufranc.

Mais quittons la légende et constatons que Evilard (*Névelé*) all. Leubringen, du district de Bienne, est à limite du pays romand. Le hameau de Macolin, all. Magglingen, a une population d'origine allemande bien que les noms des finages soient exclusivement romands.

A partir de Macolin dont l'hôtel est sur le territoire de Vigneules, la limite des langues suit en général la ligne de démarcation des districts de Nidau et de Neuveville. Dans le pays romand on trouve Lamboing (*Lam-*

bouen) all. Lamlingen, Prèles (*Prél*) all. Prägélz, Diess (*Diesse*) all. Tess et Nods (*Neu*) all. Noss. Ces villages de la montagne de Diesse comptent peu de familles allemandes. La limite des langues descend ensuite sur Chavannes (Tschafis) annexe de Neuveville et qui sera bientôt germanisé comme l'ont été tous les villages de la rive septentrionale du lac de Bienne faisant partie actuellement du district de Nidau. A partir de Neuveville (Neuenstadt) le lac de Bienne et la Thièle forment la limite des langues. Du côté neuchâtelois se trouvent Lignièrès (*Leniere*), pas de nom allemand, Landeron, Cressier (*Cœrcie*) all. Grissach, Cornaux (*Cono*), Wavre, Thièle, Epagnier, Marin, Saint-Blaise (*Sen Biaze*) all. Sankt Bläsi.

Nous avons dit que la langue française a subi un recul sur les bords du lac de Bienne. En effet si l'on part de la frontière soleuroise de Allerheiligen on remarque que les villages bernois situés sur le plateau sont germaniques. Ce sont Lengnau (Longeau), Pieterlen (Perles), Mett (Mâche), Madretsch, Nidau, avec des maisons à trois habitations séparées et bâties en charpente et pisé. D'après Montandon, Perles était français du temps de la Réformation. A Mâches, on trouve 3 familles françaises; Madretsch avec ses 2300 habitants a une école française. Des 409 enfants de la commune il y en a le quart, soit 108, dans l'école française.

Bözigen (Boujean) avec 2500 habitants ne compte que 33 familles françaises. Mais c'est un village d'origine française. Les noms des finages comme Hautport, Basport, Versanne, Chauffour, Planchamps, Rochette, Combe, Champagne, Chételat, Planche, ne laissent aucun doute à cet égard. Il en est de même des noms de famille de l'endroit : Tschäppät, Moning, Wyssbrod. Tschäppät n'est que la forme du dialecte allémanique pour Chappatte, nom très commun dans le Jura bernois, les Moning écrivaient encore leur nom sans *g* à la fin du XVII^{me} siècle. Quant aux Wyssbrod, c'est la forme allemande de Blancpain. Cette double forme allemande et française se retrouve fréquemment sur les confins de nos deux langues nationales. Comparez les Allemand à Evillard et les Teutsch à Gléresse; les Cornu, neuchâtelois et les Hurni, des bords du lac de Morat, les Gras et les Schmutz, les Dupasquier et les Von der Weid, les Bugniet et les Weck, les Gendre et les Techtermann, etc.

Nous ne savons à partir de quel moment la langue allemande a remplacé la langue française à Boujean, mais ce doit être dans tous les cas avant la Réformation. La ville de Bienne est une ville allemande d'origine, le nom même de la ville Biel, de Bühl, colline, l'indique suffisamment. Mais déjà en 1400 on y trouve un certain nombre de familles françaises. Aujourd'hui on compte 925 familles françaises et 2200 familles allemandes. Bienne a 18 classes primaires françaises avec 1094 élèves et 32 classes allemandes avec 1409 élèves. Il y a donc : 61 élèves en moyenne par classe française, et 44 élèves en moyenne par classe allemande.

La population française n'a pu profiter jusqu'ici des classes secondaires comme elle le désirait bien. Espérons que la création d'une classe française au progymnase de Bienne contribuera à fortifier et à faire progresser la langue française dans la ville de l'avenir.

Les hameaux de Vingelz (Vigneules), Tüscherz (Daucher), Twann (Douanne), Wingreis (Vingra), Gaicht (Gigi), Bipschal (Boujean), Schernelz (Cergniaud), Ligerz (Gléresse), sont d'origine romane. Les noms des finages comme Tschameti, Gornemuse, Clos, Guffalet, Champs de Merle, Tschampet, Tschamor, Mounplizur, Eschert, Rawetten, Molardes, etc. le prouvent surabondamment. Il en est de même des noms de famille comme les Hirt ou Berger, les Tschantré ou Chantre de Daucher, les Mürset ou Murizet, les Rösselet ou Rosselet de Douanne, les Quintal, Gaberel, Glenin, Pilloud, Beljean, Favre, Racle, les Graf ou Comte de Gléresse.

Douanne était déjà tout ou en partie germanisé vers le milieu du XIII^{me} siècle. Quant à Gléresse, il était encore complètement français au milieu du XVII^{me} siècle. De 1656 à 1843 le culte est fait alternativement en français et en allemand. A partir de cette dernière date le culte est exclusi-

vement allemand. Depuis 1810 on ne compte plus aucun cathécumène français et l'école est germanisée en 1816. Le livre de *Remarques concernant le revenu des vignes de l'honorable commune de Gléresse* dès l'année 1714 est entièrement en français jusqu'en 1736; à partir de ce moment la langue allemande s'introduit et domine peu à peu.

La disparition du français que nous signalons sur les rives septentrionales du lac de Biemme est en train de s'accomplir à Chavannes (Tschafis), annexe de Neuveville. Dans 4 familles on parle encore le français, tandis que dans 3 autres le mari est romand et la femme allemande. Les relations de Chavannes et de Ligerz parviendront dans la prochaine génération à étouffer complètement le français. Neuveville parviendra-t-il à conserver la langue française? Il faut l'espérer; ce qu'il faut sur les bords du lac de Biemme comme dans tout le Jura, ce sont de bonnes écoles. Il importe au plus haut degré que l'immigration allemande qui nous atteint par trois côtés ne parvienne pas à noyer notre population indigène ni à étouffer notre langue maternelle. La population allemande forme le quart, parfois le tiers des habitants de certains villages. Dans le district de Courtelary, par exemple, toutes les communes, sauf Villeret et Corgémont ont vu le nombre des familles allemandes augmenter de 1870 à 1888, et cela dans une période que nous avons eue tous sous les yeux. C'est là donc une preuve que l'école ne parvient pas à franciser les familles allemandes établies depuis longtemps dans le pays. A Saint-Imier le nombre des familles allemandes augmente de 113, à Sonvillier de 39, à Sonceboz de 46, à Péry de 29. La diminution est de 25 à Villeret et de 1 seulement à Corgémont. La Heutte et Péry ont autant de familles allemandes que de familles françaises. L'augmentation des familles françaises dans le Vallon n'est que 22 % tandis que celle des familles allemandes est de 32 %. Dans le canton de Neuchâtel, les progrès de l'école sont plus marquants; de 1880 à 1888 la population allemande a diminué de 1707 habitants. Travaillons donc à répandre de plus en plus notre belle langue française, à en faire ressortir les qualités natives, la clarté, la noblesse, l'harmonie et à la faire aimer de la jeunesse confiée à nos soins.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE

Les membres de la Caisse de Prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement primaire genevois étaient réunis en assemblée générale, jeudi 24 mars dernier, dans la salle du Grand Conseil.

Les rapports de gestion et de vérification des comptes approuvés, le taux de la pension fut fixé à fr. 1400. Le fonds capital s'élève actuellement à fr. 312,467[»]50 et le fonds de réserve à fr. 50,109[»]35, soit un fonds social de fr. 362,576[»]85. Les pensions payées pendant l'année 1891 ont atteint la somme totale de fr. 36,218[»]35.

L'ordre du jour comportait une proposition de revision des statuts déposée par MM. L. Baatard et Louis Favre, dont le but est que toute personne ayant appartenu au corps enseignant primaire et nommée à un poste quelconque de l'enseignement public, puisse continuer à faire partie de la Caisse de Prévoyance. De leur côté, les dames, qui forment la majorité des membres de notre Société, demandent à être représentées au sein du Comité. Enfin, M. Baatard désire qu'une pétition adressée au Conseil d'Etat le décide à nous assurer un minimum de pension, laquelle serait servie proportionnellement à l'âge du fonctionnaire au moment où il devient pensionné. MM. L. Baatard et Louis Favre, qu'appuie M. Sigg, démontrent par des chiffres et des faits, que la justice, l'équité, une conception plus large de la notion de

mutualité sont les mobiles de leurs propositions. Ils approuvent, de même que M. Delafontaine, la requête des dames.

M. Munier, dans un discours très éloquent, et M. Curval combattent ces demandes de revision, en se basant sur le respect dû aux traditions et à la volonté des fondateurs de notre Société, ainsi que sur les rapports constatant la prospérité de notre Caisse. La prise en considération devant être acceptée, suivant nos règlements, par les trois quarts de l'assemblée, cette entrée en matière est repoussée par 32 non contre 44 oui.

A la suite de cette longue discussion, il est procédé à l'élection du Comité. Les membres sortants sont confirmés dans leurs fonctions; ce sont: MM. P. Pautry, Eug. Mouchet, J. Dussoix, Ch. Vignier, L. Curval, L. Delafontaine, H. Jaques, L. Quiby, Louis Favre.

* * *

Une inspectrice de couture doit être prochainement nommée. Au dernier moment, de nombreuses candidatures ont surgi. Nous espérons, avec tous nos collègues, que le choix se fera dans le sein du corps enseignant primaire. C'est un encouragement, bien dû et bien mérité, à donner à des fonctionnaires dont quelques-unes ont prouvé dernièrement que leurs capacités et leur talent étaient à la hauteur de la tâche imposée. LOUIS FAVRE.

Vaud. — Nous apprenons que M. Hermenjat, directeur de l'école d'application de Lausanne, a donné sa démission pour le 1^{er} mai. Les nombreux amis que M. Hermenjat possède dans le corps enseignant n'apprendront pas cette nouvelle sans un vif regret. Appelé à la direction de cette classe spéciale le 1^{er} mai 1882, il a su, par son talent et son dévouement, lui faire une place incontestée au milieu des divers établissements d'instruction publique de Lausanne. Ce succès est tel que l'on va ouvrir prochainement une nouvelle classe, afin que les élèves régents et régentes puissent consacrer plus de temps à la pratique de l'enseignement.

La *Revue* de Lausanne dit à ce sujet :

« Jusqu'ici M. Hermenjat a été seul à la peine. Il a rempli fidèlement et consciencieusement tous les devoirs que lui imposait sa lourde tâche, et cela à l'entière satisfaction soit de l'établissement dont cette école dépend, soit de l'autorité supérieure. Nous savons, du reste, que des témoignages de la plus vive gratitude lui ont été adressés pour la manière distinguée avec laquelle il s'est acquitté de cette importante et délicate mission.

« Les membres du corps enseignant vaudois et surtout les nombreux régents et régentes qui depuis dix ans ont fait leurs premières armes à l'École d'application, apprendront avec un véritable chagrin la détermination de l'honorable directeur. Beaucoup d'entre eux, à juste titre, lui étaient profondément attachés. Ils savaient, même après l'avoir quitté, qu'ils trouveraient toujours en lui l'ami sûr, l'homme de bons conseils, le maître dévoué qui n'épargnerait ni le temps, ni la peine pour leur être utile. Ils lui conserveront, nous en sommes certains, un excellent et sincère souvenir.

« Nous souhaitons que M. Hermenjat, après 35 années de dévouement consacrées au service de son pays, au milieu de ces enfants qu'il aimait tant et sur lesquels il exerçait une si bienfaisante influence, jouisse longtemps encore d'un repos bien mérité.

« Puisse son successeur marcher sur ses traces et, s'inspirant de son exemple, emporter à son tour dans sa retraite, les mêmes témoignages de reconnaissance et d'affection ! »

Les collègues de M. Hermenjat au Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande se joignent à ses nombreux amis pour l'accompagner de leur vive sympathie dans sa retraite si honorable. Et nous formulons l'espoir que notre Société et en particulier son organe bénéficieront

des loisirs de M. Hermenjat, qui est trop habitué au travail et au dévouement pour ne pas nous ouvrir les trésors de sa riche expérience.

Ed. CLERC.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

DICTÉES GÉNÉRALES.

Récapitulation.

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Vocabulaire : Lépreux — jouissance — singulier — rempart — beau, beauté — indécis, décider, décision — se promener — environ, environner — site, situer, situation — moi-même.

DICTÉE

J'éprouve, disait le *lépreux*, une *jouissance* qui vous paraîtra bien *singulière*, c'est celle d'exister et de respirer. Je passe des journées entières de la belle saison sur ce *rempart* où je jouis de l'air et de la *beauté* de la nature. Mes idées sont vagues, *indécises* et mon cœur est triste, pendant que mes regards se *promènent* sur cette campagne et sur les rochers qui l'*environnent*. Ces *sites* sont tellement gravés dans ma mémoire qu'ils font, pour ainsi dire, partie de *moi-même*; chacun d'eux est pour moi un ami que je revois avec plaisir tous les jours.

D'après X. DE MAISTRE.

Exercice : Les élèves feront la copie de cette dictée en la mettant à la première personne du pluriel : *Nous éprouvons, disait le lépreux, etc.*

DEGRÉ MOYEN

Vocabulaire : Contempler, contemplation — trait, portrait — commencer, commencement — grâce, gracieux — renouveler, je renouvelle, je renouvelais — le deuil — ici-bas, là-haut — vieillir, vieil, vieillesse, vieillard — ensevelir — présent, présence — attirer, de ad et de tirer — accabler — offense, offenser.

DICTÉE

Mon enfant, disait une mère à son fils, ma seule consolation a été de te voir sans cesse et de *contempler* dans tes *traits* l'image fidèle de mon mari qui n'est plus. Cette consolation a commencé dès ton enfance, lorsque tu ne savais pas encore parler, temps de la vie où les enfants donnent à leurs parents les plus grandes joies.

Je ne te demande maintenant qu'une seule *grâce* : ne me rends pas veuve une seconde fois, ne *renouvelle* pas un *deuil* qui commençait à s'effacer; attends au moins le jour de ma mort; peut-être me faudra-t-il bientôt sortir d'*ici-bas*. Ceux qui sont jeunes peuvent espérer de *vieillir*, mais à mon âge on n'attend que la mort. Quand tu m'auras *ensevelie*, et réuni mes cendres à celles de ton père, entreprends alors de longs voyages, passe telle mer que tu voudras, personne ne t'en empêchera; mais pendant que je respire encore, supporte ma *présence* et ne t'ennuie pas de vivre avec moi; n'*attire* pas sur toi l'indignation de Dieu en m'*accablant* de si grands maux, sans avoir été offensé par moi.

(D'après VILLEMAM.)

Exercice : Les élèves copieront cette dictée en employant la seconde personne du pluriel : « Mes enfants, disait une mère à ses fils, ma seule consolation, etc. »

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Vocabulaire : *Horizon*, horizontal — *incliner*, *inclinaison* — *plan*, plant — *fuir*, *fuyant*, *fuyard* — *arène* — *cirque*, circulaire, circonférence — *hippodrome*, comme hippique, hippopotame — *coteau* — *terrasse* de terre — *dissimuler* — *heurter* — *s'insinuer* — *teinte*, substantif de *teindre* — *harmonieux*, harmonie — *insensible* — *idéal*, adj.

DICTÉE

Rien n'est comparable pour la beauté aux lignes de l'*horizon* romain, à la douce *inclinaison* des *plans*, et aux contours suaves et *fuyants* des montagnes qui la terminent. Souvent les vallées y prennent la forme d'une *arène*, d'un *cirque*, d'un *hippodrome*; les *coteaux* sont taillés en *terrasses*, comme si la main puissante des Romains avait creusé toute cette terre. Une vapeur particulière répandue dans les lointains, arrondit les objets et *dissimule* ce qu'ils pourraient avoir de dur et de *heurté* dans leurs formes. Les ombres ne sont jamais lourdes et noires; il n'y a pas de masse si obscure de rochers et de feuillages dans laquelle il ne *s'insinue* toujours un peu de lumière. Une *teinte* singulièrement *harmonieuse* marie la terre, le ciel et les eaux : toutes les surfaces, au moyen d'une gradation *insensible* des couleurs, s'unissent par leurs extrémités, sans qu'on puisse déterminer le point où une nuance finit et où l'autre commence. Vous avez sans doute admiré, dans les paysages de Claude Lorrain, cette lumière qui semble *idéale* et plus belle que nature? Eh bien ! c'est la lumière de Rome. CHATEAUBRIAN.

Exercices : 1^o Les élèves définiront les mots : *horizon*, *inclinaison*, *plan*, *suave*, *fuyant*, *arène*, *cirque*, *hippodrome*, *terrasse*, *lointain*, *dissimulé*, *heurté*, *s'insinuer*, *harmonieux*, *gradation*, *paysage*, *idéal*.

Ils indiqueront un dérivé de : *horizon*, *doux*, *contour*, *suave*, *montagne*, *terminer*, *cirque*, *tailler*, *terrasse*, *main*, *terre*, *vapeur*, *arrondir*, *dissimuler*, *dur*, *forme*, *ombre*, *lourd*, *noir*, *obscur*, *teinte*, *ciel*, *couleur*, *unir*, *commencer*, *admirer*, *idéal*, *nature*. A. GRANDJEAN.

COMPOSITION

II

Sommaire des sujets de composition donnés aux derniers examens des recrues en 1891.

(Tous les sujets peuvent être traités sous forme de lettre.)

13. *Annoncer à un ouvrier, engagé précédemment, qu'il pourrait entrer plus tôt dans sa nouvelle place.*

Par suite de nouvelles entreprises, le travail est urgent. Les ouvriers manquent. Arrivez demain déjà. Civilités empressées.

14. *S'excuser du retard qu'on a mis à payer une dette, et annoncer qu'on en envoie le montant.*

L'année a été mauvaise et vous avez éprouvé différentes pertes qui vous ont mis dans l'impossibilité de régler vos comptes. Aujourd'hui seulement, vous pouvez vous acquitter de vos dettes. Vos excuses et vos salutations.

15. *Comment pourrions-nous gagner la confiance de nos semblables ?*

Bons procédés. Prévenance, politesse, affection, charité. Empressement à secourir notre prochain dans le malheur, etc. La confiance appelle la confiance.....

16. *Avantages et inconvénients de votre profession.*

Si vous êtes agriculteur, présentez les avantages comme aussi les inconvénients de l'état de cultivateur. Chaque chose a son bon et son mauvais côté, comme toute médaille a son revers.

17. *Un maître d'état prie un confrère de lui céder pour quelque temps un de ses ouvriers.*

Vous avez des travaux pressants à exécuter. Les ouvriers sont rares en ce moment. Vous comptez en cette nouvelle circonstance sur l'obligeance de votre ami et confrère.

18. *Au moment de partir pour l'Amérique, prendre congé par lettre d'un de ses amis.*

C'est vous qui allez partir pour l'étranger. Indiquez à votre ami les motifs de votre détermination. Exprimez-lui les regrets que vous éprouvez de ne pouvoir lui rendre visite avant votre départ, qui aura lieu demain déjà. Vos adieux, et la promesse de vous écrire réciproquement. Bons souvenirs et espoir d'un prochain retour.

19. *Un apprenti annonce à ses parents la mort subite de son patron.*

Dites, en quelques mots, dans quelles circonstances malheureuses cette mort est survenue. Deuil où se trouvent plongés la famille, les parents et les amis. Invitation à assister à l'enterrement, qui aura lieu après-demain.

20. *Nos meilleurs aliments.*

Les uns sont empruntés au *règne animal*, tels que : viande, lard, beurre, fromage, œufs, etc. Les autres proviennent du *règne végétal*, à savoir : le pain, les légumes, les fruits, et surtout la pomme de terre. Enfin, n'oublions pas le sel — du *règne minéral* — sans lequel tous nos meilleurs aliments seraient fades et même mauvais.

21. *Un paysan, très éprouvé par la grêle, demande qu'on lui remette une partie de ses impôts.*

Récoltes presque toutes anéanties. Fourrages à peu près nuls. Pas d'autres ressources. Prière pressante à l'autorité de bien vouloir vous gratifier d'une partie, au moins, des contributions dues pour la présente année. Remerciements anticipés et salutations respectueuses.

22. *Annoncer à un ami le retour inattendu de son frère de l'étranger.*

Surprise et joie que vous a fait éprouver le retour de votre frère. Toute la famille est heureuse de cette arrivée. Invitation pressante pour une prochaine visite. Salut affectueux.

23. *Le travail seul procure le pain quotidien.*

Nous sommes tous condamnés à la loi du travail. Qui ne travaille pas s'ennuie. L'oisiveté n'est-elle pas la mère de tous les vices? Riches ou pauvres, tous doivent travailler : le riche, pour maintenir sa fortune, et le pauvre pour empêcher la faim de frapper à sa porte. Bien compris, le travail, loin d'être un mal, est une des plus grandes jouissances pour l'homme laborieux.

24. *Lettre d'un fils à son père absent; le renseigner sur l'état de la famille et sur la marche des affaires depuis son départ.*

Vous êtes heureux de lui donner des nouvelles de toute la famille. Entrez dans quelques détails, — ceux qui pourront surtout intéresser votre père. Exprimez-lui les regrets et le vide que cause son absence. Vous suivez tous ses bons conseils. Espoir de voir sous peu son retour au foyer paternel. Affectueuses salutations.

25. *Avantages que procurent de bonnes notes dans le livret de service.*

Les bonnes notes, comme les bons témoignages, font toujours plaisir. Elles seront une preuve constante de vos aptitudes intellectuelles. Elles vous faciliteront l'accès d'une place avantageuse. Elles serviront aussi et surtout à votre avancement dans les différents grades de la vie militaire. Elles seront toujours un gracieux souvenir de l'un des jours les plus intéressants de votre jeune âge.

A. PERRIARD.

Problèmes pour les sociétaires.

Solutions du N° 27.

Par l'arithmétique.

Fr. 2080 payables dans 8 mois équivalent à fr. $2080 \times 8 =$ fr. 16,640 payables dans 1 mois.

Fr. 3150 payables dans 10 mois équivalent à fr. $3150 \times 10 =$ fr. 31,500 payables dans 1 mois.

Les deux billets ensemble donnent donc le même escompte que fr. 48,140 payables dans 1 mois.

L'escompte *annuel* de ce billet serait donc $256,06 \times 12 = 3072,72$, et la valeur actuelle du billet :

$$48140 - 3072,72 = 45067,28.$$

L'escompte en dedans étant égal à l'intérêt de la valeur actuelle du billet, nous trouverons le taux en posant :

$$\begin{array}{r} 45067,28 \text{ ont produit } 3072,72 \\ 1 \text{ aura produit } \frac{3072,72}{45067,28} \\ 100 \text{ auront produit } \frac{3072,72 \times 100}{45067,28} = 6,82. \end{array}$$

Par l'algèbre.

On arrive par un raisonnement assez facile à l'équation :

$$\frac{2080 \times 100}{100 + \frac{2x}{3}} + \frac{3150 \times 100}{100 + \frac{5x}{6}} = 5230 - 256,06.$$

La réduction au même dénominateur amène une équation du second degré qui, résolue donne le même résultat. — Remarquons toutefois que les calculs par l'algèbre sont plus longs que par l'arithmétique, et que l'approximation avec laquelle on fait ces calculs peut donner quelque différence dans les décimales du résultat.

La solution ci-dessus est celle de M. H. Javet à Môtier-Vully.

Ont en outre envoyé des solutions correctes : MM. J. Denis, Plainpalais ; G. Bünzli, St-Blaise ; N. Vuilleumier, Renan ; P. Favre, Peseux ; Ph. Javet, Fleurier ; une abonnée, Le Locle.

Problème N° 28.

Un tonneau cylindrique a 0 m, 48 de diamètre et 1 m, 5 de long. On veut le remplir de vin qui sera vendu fr. 0,84 le l. De cette façon, on gagnera le 20% sur le prix d'achat. Combien devra-t-on prendre de vin à fr. 0,83 et à fr. 0,65 pour arriver à ce résultat ? (Neuchâtel, brevet primaire.)

Adresser les solutions jusqu'au 12 avril à M. A.-P. Dubois, directeur des écoles, au Locle.

AVIS AUX LECTEURS

Nous prions les sections cantonales et les sociétaires qui n'auraient pas encore envoyé leurs rapports et leurs communications au sujet des deux questions à l'ordre du jour du Congrès, de les adresser **SANS RETARD** à MM. Breuleux, à Porrentruy, et L. Favre, à Genève. E. C.